

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

15e session ordinaire de la Cémac : Ali Bongo Ondimba présent aux travaux



Photo: DR

Les chefs d'État à l'ouverture des travaux.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

AUX côtés de ses pairs du Cameroun, du Congo, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, a pris part hier, à Yaoundé (Cameroun), à la cérémonie d'ouverture des travaux de la 15e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Cémac).

Des assises qui se tiennent pour la première fois en présentiel depuis 2019, en raison de la pandémie de Covid-19. Et celles-ci, de l'avis de nombreux observateurs, inter-

viennent à un moment charnière de l'aventure commune entamée par les six (6) États membres de la Cémac le 16 mars 1994 à N'Djamena, au Tchad.

D'autant plus que selon eux, au regard des mutations de l'environnement mondial et de ces incidences dans la sous-région, il importe de consolider les liens de solidarité, de fraternité et de coopération entre les peuples. Ce qui suppose, à les entendre, une intégration plus harmonieuse des différentes économies de la sous-région. Au besoin, en dynamisant davantage la réalisation des projets structurants.

De fait, hôte des travaux, le chef de l'État camerounais, Paul Biya, a re-

levé la nécessité de parvenir à une rationalisation des organisations sous-régionales en parvenant à la fusion de la Cémac et de la Communauté des États de l'Afrique centrale (CEEAC). En boostant la réforme de la Banque de développement de l'Afrique centrale (BDEAC) et la fusion des Bourses de Libreville et Douala.

Dans tous les cas, la présence du numéro un gabonais dans la capitale camerounaise témoigne de sa volonté d'accélérer le processus d'intégration en Afrique centrale. D'autant plus qu'il a joué un rôle majeur dans le processus de réforme de la CEEAC.

Les travaux se sont achevés hier (**Nous y reviendrons**).

Projet de révision de la Constitution : Bilie-By-Nze porte le texte à l'Assemblée nationale



Photo: Sylvain MAGANGA

Le chef du gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nze, lors de son audition au Palais Léon-Mba.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

DEUX semaines après son adoption en Conseil des ministres, le chef du gouvernement, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a défendu hier, devant les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant révision de la Constitution de la République gabonaise.

Celui-ci, après avis favorable de la Cour constitutionnelle, n'est que la traduction des recommandations pertinentes adoptées, de manière consensuelle, par les représentants des partis politiques de la majorité et de l'opposition lors de la concertation politique qui s'est achevée le 23 février dernier.

Au nombre de celles-ci figurent entre autres, l'harmonisation de tous les mandats politiques à 5 ans, l'adoption d'un scrutin majoritaire à un tour pour les élections présidentielles et législatives.

Toute chose qui, a indiqué le locataire de l'Immeuble du 2-Décembre, dans le premier cas, permettra à notre pays "de

gagner en efficacité politique avec une touche de modernité dans son espace démocratique". Et dans le second, "de mettre en œuvre des mécanismes moins dispendieux en évitant la mobilisation répétée des ressources humaines ainsi que les coûts engendrés pour chaque élection". Entendu qu'au regard de l'harmonisation des mandats politiques, des mesures spéciales ont été prises pour la 2e Chambre du Parlement.

Dans cette optique, au sens de l'article 111 : "le renouvellement du Sénat interviendra au terme du mandat en cours qui prend fin en 2027". Avec ceci que le prochain mandat des membres des conseils locaux, dont le renouvellement est prévu en octobre et novembre 2023, sera "un mandat transitoire d'une durée exceptionnelle de moins de cinq (5) ans".

Ceci étant, l'issue de cette révision ne fait l'ombre d'aucun doute, au regard de l'écrasante majorité du Parti démocratique gabonais (PDG) et ses alliés au Parlement. Comme quoi après l'adoption du projet de loi par les députés et sénateurs, ces derniers devraient être réunis en congrès pour son adoption définitive.

Entre nous soit dit "Combinazione"

Teddy OSSEY *

PENDANT que le deuil et la consternation nous consomment encore, certains compatriotes sont préoccupés par des considérations aux antipodes de cette affliction généralisée qui nous étirent, au lendemain du naufrage survenu le 9 mars dernier au large de Libreville.

De manière écœurante voire immorale, ils se fondent sur une philosophie inconvenante qui veut que la nature ait horreur du vide. Et par une surprenante et détestable logique, ils vont affirmer que le vide est un accélérateur d'ambitions.

C'est ainsi que moult messes de minuit se tiennent çà et là. Certains gourous piaffent d'impatience car ils ne comprennent toujours pas pourquoi à ce jour, il ne leur est pas restitué dans les formes le poste de ministre des

Affaires étrangères, depuis le départ brutal auprès du Père céleste du détenteur de ce portefeuille.

De leurs conciliabules, ils estiment inadmissible voire inacceptable qu'ils se fassent déposséder de ce strapontin qui leur serait dû. Des listes de noms circulent avec des profils dont la seule valeur est la préférence provinciale. Et nous ne sommes là que dans la frange à l'esprit large. Car pour d'autres, la localisation de la circonscription exigerait un retour dans le même fief politique.

Nous n'avions pas encore fini avec ces calembredaines et calculs souterrains que, voilà ex abrupto, la démission du chef du département des Transports va soudainement transférer cette "combinazione" déroutante vers les bords de l'Ogooué et de la Bouenguidi en des termes identiques.

Pourtant l'acte posé est une réponse individuelle pétrie de responsabilité, d'honneur et de respect envers la République, en ces moments tragiques. Plus que jamais, ces faits relatés devraient éveiller la conscience de tous, en rappelant à chacun que la désignation des uns et des autres à des hautes et prestigieuses fonctions n'est guère tributaire des conceptions étriquées.

Les postes et fonctions n'obéissent qu'à une seule et unique disposition : être au service du Gabon. Toute autre considération est fourvoiement et, de ce fait, rétrograde. Nul besoin de rappeler ici que seul le président de la République, de par ses prérogatives et sa discrétion, désigne un tel ou un autre pour servir la Nation. Bassé !

* Chroniqueur